

Ixelles, le 12 novembre 2020

Chers parents,

Comme vous le savez certainement, nos écoles ouvriront à nouveau ce lundi 16 novembre en **code rouge**, et non plus en code jaune comme depuis septembre.

Pour l’enseignement maternel et primaire, l’entièreté des cours se donnera en **présentiel** à l’école. Les seules hypothèses où un enseignement serait donné à distance seraient une mise en quarantaine d’élèves ou une fermeture partielle pour force majeure si l’absence de personnel ne permettait pas un encadrement suffisant des élèves.

Le passage en code rouge a plusieurs conséquences :

* La présence de tiers à l’école doit être limitée au nécessaire en rapport avec les apprentissages. Les parents de primaire ne sont plus autorisés à entrer dans l’école à l’occasion des entrées et sorties.

Les parents d’élèves du maternel 7 entreront et sortiront par la grille de l'avenue Bergman. Ils pourront accompagner leur enfant jusqu’au pavillon de garderie, mais pas y entrer. Cette grille sera fermée à 8 h 30.

Les parents d’élèves du maternel 15 conduiront leur enfant dans le sas d’entrée de l’école. Un membre de l’équipe les y accueillera et les conduira en classe.

Les parents dont l’enfant est en classe d’accueil et dont le lundi 16 est le premier jour d’école pourront, ce jour-là, entrer afin d’avoir un contact avec l’enseignant.

* Toutes les **activités extra-muros** de type excursion, sortie au stade, séjour pédagogique… sont **suspendues**. Si les piscines sont amenées à rouvrir alors que le code rouge est toujours en vigueur, les cours de natation pourraient se maintenir : nous serons alors dépendants de ce qui sera mis en place au niveau de la piscine de la VUB. Il va sans dire que les activités annulées ayant déjà fait l’objet d’une facture seront déduites de votre prochain décompte.
* Les repas chauds seront servis à nouveau pour les enfants de maternelle mais plus en primaire ainsi que le prévoit la circulaire. Les **élèves de primaire** doivent se munir d’un **pique-nique**. La soupe sera toujours servie pour tous les élèves. Si, dans ce contexte, vous souhaitez annuler l’inscription de votre enfant de maternelle au bénéfice du repas chaud, vous pouvez exceptionnellement opérer ce changement en faisant la demande par mail à l’adresse mail ec.boisdelacambre7@ixelles.brussels en précisant les nom et prénom de votre/vos enfants de maternelle pour **le mercredi 18 novembre au plus tard**. Le changement demandé sera effectif à partir du lundi 23 novembre. Vous pourrez bien entendu effectuer le changement en sens inverse dès que les repas chauds seront à nouveau possibles pour tous les élèves.
* Il est demandé aux pouvoirs organisateurs de limiter les situations où un membre du personnel travaille dans plusieurs écoles différentes. Il se peut donc que votre enfant ne bénéficie pas de certains cours ou que le membre du personnel qui dispense ce cours ou l’accompagnement de votre enfant soit différent de celui qu’il a eu depuis la rentrée. Ceci vaut par exemple pour les cours de musique, de psychomotricité, de néerlandais mais aussi pour le français comme langue d’apprentissage (FLA) ou le suivi paramédical.

Au-delà de ces nouveautés, soyez assurés que nous veillons scrupuleusement au respect des consignes sanitaires (respect de la distanciation sociale, port du masque pour les adultes entre eux et en contact avec des enfants de primaire, lavage des mains, aération régulière des locaux…).

Si nous nous réjouissons d’un retour à 100% de nos élèves dans les écoles maternelles et primaires, nous sommes conscients que ces changements demandent à chacun de s’adapter. Nous ne savons pas non plus, à ce stade, combien de temps durera ce mode de fonctionnement en code rouge.

Nous vous rappelons que le **principe de l’obligation scolaire** reste d’application dès la 3e année de maternelle.

Vous remerciant par avance de votre compréhension, veuillez agréer, chers parents, nos respectueuses salutations.

|  |  |
| --- | --- |
| Hélène JACQMIN  Directrice de l’Instruction publique | Romain DE REUSME  Echevin de l’Instruction publique |
|  |  |